LA RÉGION DU SINE-SALOUM

LE PORT DE KAOLACK

par L. AUJAS
Administrateur en Chef des Colonies

I. Renseignements généraux

a) *Aperçu géographique.* — Le Cercle du Sine-Saloum est une vaste région de 26.000 kilomètres carrés de superficie. Il constitue une des divisions les plus importantes de la Colonie du Sénégal. C'est une contrée très peuplée. Enfin, elle a une valeur économique plus grande que celle des autres territoires qui forment avec elle le Gouvernement du Sénégal en Afrique Occidentale Française.

Bornée à l'Ouest par l'Océan Atlantique, elle touche à l'Est au bassin supérieur de la Gambie et, par là, aux confins même du Soudan occidental dont elle n'est séparée que par le cercle de Tambacounda.

Au Nord, elle atteint le désert du Ferlo et la région du Djoloff.

Sur toute la partie méridionale, sa frontière longe le territoire de la Colonie anglaise de la Gambie, suivant exactement le parallèle 13° 35' 36", conformément à la délimitation de la Commission internationale de 1891.

Telles sont ses limites géographiques.

Une grande voie navigable le traverse de l'Est à l'Ouest, pour aboutir à l'Océan : c'est la rivière Saloum, qui n'est plus, aujourd'hui, qu'un long chenal marin, étroit dans sa partie supérieure que la vase achève d'obstruer et finissant par un vaste estuaire, aux mille

[p. 92]

23: Aujas MS37 Senegal

ramifications, bordé de bancs de sable et livrant passage aux navires de mer à l'endroit appelé pointe de Sangomar, où existe une passe assez étroite et peu profonde. A marée basse, en effet, les fonds y sont de 3 m. 50 à 4 mètres. Sous l'influence des vents alizés et des raz-de-marée, la barre subit des déplacements que le service hydrographique rectifie par un balisage qui est continué même après l'estuaire et jusqu'à Kaolack, port éloigné de la côte d'environ 100 kilomètres.

Dans ce bras de mer du Saloum, la marée fait sentir ses effets jusque près de Birkelane, soit à 130 kilomètres de l'océan. Mais le chenal n'est accessible aux navires de haute mer de 4 à 6.000 tonnes (1) que jusqu'à Kaolack, dont nous ferons ressortir plus loin l'importance au point de vue de la navigation.

Le Saloum projette dans l'intérieur des terres une série de bras qui sont autant de chenaux ou de « marigots » ouverts aux côtres et aux pirogues indigènes.

Un des plus importantants est le Sine qui prend naissance en face de Foundiougne et dessert, après de nombreuses sinuosités, le port de Fatick, débouché de la région Sérère, où cependant ne peuvent accéder que des côtres de 40 tonnes.

Toutefois, le Sine permet à des navires à vapeur de fort tonnage de s'amarrer aux wharfs de Niamnioroh, petite localité qui est devenue depuis quelques années le point d'accès des régions du Sine et du Baol occidental.

L'aspect de la partie voisine de l'océan jusqu'à Bathurst est celui d'un vaste réseau fluvial enserrant des îlots de terres basses argileuses ou sablonneuses, bordées de grands palétuviers : c'est la région dénommée Bas-Saloum, région fertile, de même nature que la Basse-Casamance, région de palmeraies et de bois assez denses, où malheureusement les défrichements commencent leur œuvre dévastatrice.

Au point de vue orographique, la région du Sine-

(1) C'est à peu près le tonnage des bateaux de la Compagnie Paquet, de la Maison Maurel et Prom et des bateaux étrangers qui fréquentent le port de Kaolack.

Saloum est un pays plat avec de très faibles ondulations de terrains.

De larges vallées longitudinales en direction nord-sud descendent des plateaux argileux et semi-désertiques du Ferlo et aboutissent à la Gambie.

Ces dépressions constituent dans la voisinage de ce fleuve des cours d'eau abondants en saison des pluies, qui s'assèchent rapidement.

Sur la rive droite du Saloum, ces vallées forment, en période d'hivernage, un chapelet plus ou moins continu de mares.

L'une de ces vallées porte le nom de Bao-Bolon; elle a plusieurs kilomètres de largeur; elle constitue le déversoir de la région Birkelane-Kaffrine. Les indigènes rapportent qu'il y a une cinquantaine d'années les côtres de Gambie remontaient cet affluent jusqu'à un passage situé entre Nioro-Rip et Médina, à une vingtaine de kilomètres au Nord en amont du fleuve.

Dans la basse vallée du Saloum, le long des marigots, on rencontre les « tannes », sortes de dépressions marécageuses recouvertes d'eau en hivernage, mais où, en saison sèche, la vase est recouverte d'une couche de sable qui, aux efflorescences salines, se durcit au point de constituer un sol assez ferme. On y trouve là un composé de limon et de sel: c'est le « poto-poto » redouté des voyageurs, automobilistes ou piétons qui peuvent s'y enliser facilement. Entre Sangomar et la Gambie, s'ouvrent les affluents marins du Diomboss, du Bandiala, les marigots de Dionouar, de Toubacouta, de Sokone, de Messira, de Djinnack.

La haute vallée du Saloum orientée d'est en ouest offre un sol moins sablonneux, avec des affleurements de latérite. Quelques ondulations de terrains vont s'accentuant vers l'Ouest, dans les pays du Pakalla Mandack et du Niani-Ouli, où les ravins sont parfois très profonds. La plaine, le fond des dépressions sont boisés ou couverts d'une végétation très active.

Le nord du cercle, qui est traversé par la vallée du Sine, est composé de terrains sablonneux, très propices à la culture de l'arachide. Cette vallée, autrefois arrosée de cours d'eau, a été totalement envahie par la

23: Aujas MS37 Senegal

mer. Cet asséchement du pays est d'ailleurs la caractéristique de presque tout le Sénégal. On y observe la diminution du débit de certains fleuves, diminution qui va parfois, comme dans le Cayor, le Ferlo, le Baol, le Sine et le Saloum, jusqu'à la disparition totale des eaux.

On remarque d'ailleurs que, par suite de l'évaporation des eaux du Saloum, la teneur en sel de ces eaux y est plus forte que dans l'océan.

Au point de vue géologique, le sol du Sine Saloum, part le bord de la mer formé de dunes de sable blanc, est silico-argileux. Dans le Nord, le sable domine. Partout ailleurs, il est mélangé d'argile rouge.

Le sous-sol renferme une roche ferrugineuse, des latérites d'alluvions provenant sans doute de la décomposition d'une roche granitique : c'est le manteau ferrugineux fossile, suivant l'expression de M. Henri Hubert, qui recouvre les calcaires et les marnes de la période éocène.

De nombreux affleurements de latérite se montrent à Kaffrine, à Koungheul, dans le Mandack, dans le Rip.

Le creusement des puits nous renseigne sur la composition des terrains formant le sous-sol de cette région. Sous la couche de sable plus ou moins épaisse, on trouve de la latérite, puis de la craie, ou calcaires tendres, ensuite des calcaires durs.

Dans les calcaires tendres, vers 35, 40, 45 m. de profondeur, on a vu, fossilifiée, une faune marine assez variée.

b) *Aperçu historique.* — L'histoire des habitants est faite de traditions orales plus ou moins confuses. Aucun récit n'a été transmis par l'écriture. Nous ne pouvons donc que nous fier aux narrations, parfois contradictoires, que se transmettent oralement les indigènes.

Les représentants des races conquérantes ou soumises ont chacun leur version. Il est difficile à l'Européen de faire la part de la vérité ou du mensonge. Notre pénétration, dans cette partie du Sénégal, est

23: Aujas MS37 Senegal

récente. Elle date de 80 ans à peine. Elle fut d'abord fragmentaire ; le pays était parcouru par le commerçant ou traitant, aux époques de trafic ; celui-ci regagnait vite sa base de la petite côte ou de Gorée, la turbulence des tribus ne lui permettant pas de séjourner dans le pays ou de s'y fixer. Quelques comptoirs ont été fondés à la fin du XVIII[e] siècle et au commencement du XIX[e], mais leur existence était éphémère et en tout cas précaire. Les luttes intestines de tribus à tribus rendaient le pays peu sûr. Il faudra arriver à 1860 pour apercevoir un commencement de colonisation, un essai de pénétration, appuyé par les armes.

Deux grands groupements politiques et une multitudes de petits états, soit indépendants soit vassaux, se partageaient le pays.

D'une part, à l'Ouest, sur la rive droite du Saloum, de l'Océan à une distance de vingt kilomètres de Kaolack, était établi le royaume du Sine, peuplé de Sérères.

Limitrophe de celui-ci, englobant Kaolack et s'allongeant vers l'Est jusqu'à Kaffrine, allant au Nord jusqu'au Kael; plongeant ses racines au sud du fleuve Saloum jusqu'au Rip, s'étendait le royaume du Saloum, peuplé de Sérères, de Toucouleurs et de Ouoloffs.

Sur la rive droite, on trouvait l'état vassal du N'Doukoumane soumis au roi du Saloum, l'état semi-indépendant du Koungheul ; sur la rive gauche, les états tantôt indépendants, tantôt vassaux, du Pakalla et du Mandack, du Rip, du Laghem, du Niombato.

Le Sine et le Saloum avaient une organisation politique et administrative très hiérarchisée. L'autorité souveraine était détenue par le « Bour » ou roi. Puissant, respecté, ce grand chef était entouré de conseillers ou ministres avec l'appui desquels il gouvernait, rendait la justice, levait les impôts, déclarait la guerre. C'est cette organisation que nous trouvâmes à notre arrivée dans le pays. Elle est très ancienne, sans qu'on puisse préciser l'époque où elle s'établit.

Ce qui semble certain, c'est que le pays fut à l'origine habité par les Sérères, qui seraient ainsi les premiers habitants. Peuplade fétichiste, elle est appa-

23: Aujas MS37 Senegal

rentée, d'après ses caractères morphologiques, aux Lébous de la presqu'île du Cap Vert.

A une époque indéterminée, les Mandingues, venant de N'Gabou (Guinée portugaise), traversèrent la Gambie, occupèrent Coular, franchirent le Saloum et envahirent le Sine, s'emparant de M'Bissel, capitale des Sérères.

Vaincus, ceux-ci firent leur soumission. A l'encontre des autres races, ils se maintinrent sur la terre ancestrale sans émigrer. L'invasion mandingue ne troubla pas le Sérère, pacifique cultivateur. Celui-ci subit le joug avec calme et absorba en quelque sorte les conquérants, par les unions qui se multiplièrent entre les chefs guelewars vainqueurs et les femmes du pays.

La fusion des races fut complète. De l'union du chef conquérant mandingue Maïssa Waldione avec une princesse sérère naquit Ouagana. Ce jeune guerrier détrôna les Bours Sérères et transféra la capitale de M'Bissel à Diakhao. Les Guelewars sont donc des usurpateurs. Les Bours détrônés, qu'on nomme encore « Bours Ganieck », n'ont jamais essayé de reconquérir leur royauté.

Un frère de Ouagana, nommé Bégana, réussit peu de temps après à s'emparer de l'autorité dans le Saloum en dépossédant de ses prérogatives le Bour Saloum, Elibane, d'origine toucouleur, qui régnait à Kahone.

A cette époque, le Saloum s'étendait au Sud jusqu'à la Gambie.

L'invasion mandingue, faisant tache d'huile, détacha un rameau, les Socés, qui occupa la partie méridionale, de Messira à Koungheul.

Les Socés furent, peu après, séparés en deux tronçons par le conquérant Dabali, à la tête des Toucouleurs du Fouta-Toro. Ces envahisseurs occupèrent le Rip et s'y maintinrent, en faisant souche avec les Socés et les Ouoloffs. Ils contribuèrent à islaminer les premiers occupants et eurent la force de secouer le joug du Saloum. La principauté du Rip fut, à diverses reprises, très puissante.

La race ouoloff, originaire du Nord, pénétra un peu

23: Aujas MS37 Senegal

partout, dans le Saloum, dans le Sine et jusque dans le Rip et le Niom-Bato.

Les Peuhls ou Foulbés sont peu nombreux ; ils s'infiltrèrent pacifiquement auprès des autres races.

Nous avons vu plus haut que le Bour, dans le Sine et dans le Saloum, était choisi dans la caste noble des Guelewars. Cette royauté n'était pas héréditaire. Le Bour était choisi publiquement par un personnage, le grand Diaraff, sorte de premier ministre, pris dans la caste libre des Diambours. A côté de lui, se plaçait le Grand Farba, esclave de la couronne, qui remplissait les fonctions de chef de l'armée. Il y avait aussi le Farba Birkeur ou ministre de la Cour et une série de dignitaires, pour divers emplois, jusqu'au fou royal ou Bissète.

***

Les premières tentatives de colonisation française dans cette partie du Sénégal remontent à 1859, date de la première expédition militaire dans le Sine-Saloum. Nous avions bien conclu, en 1875, un traité d'alliance et de commerce avec le roi du Saloum mais les clauses n'en furent jamais observées par les chefs indigènes.

Le Gouverneur FAIDHERBE explora le pays et poussa une reconnaissance jusqu'à Kaolack. A la suite de cette démonstration, il passa, en 1859, un nouveau traité avec le Bour Saloum. Cette convention resta, comme la précédente, lettre morte et il fallut organiser une expédition en février 1861. Le chef de bataillon PINET-LAPRADE en reçut le commandement.

Le marabout, guerrier de race toucouleur, Ma Ba, installé à Nioro-Rip, s'insurgea contre nos armes.

En 1865, ses agissements nous forcèrent à lancer une colone dans le Rip.

Vaincu par nous, il nous tint cependant en échec jusqu'en 1867, où il fut tué au combat de Somb.

Son frère, Mamour-Dary, ne put nous résister que faiblement. A sa mort, Saër Maty reprit les hostilités, s'emparant de Kahone, capitale du Saloum.

Sa puissance devenant inquiétante, une expédition

23: Aujas M537 Senegal

fut jugée nécessaire. Elle eut lieu en avril 1887, sous le commandement du Lieutenant-Colonel CORONNAT.

Nioro fut pris et, le 14 mai 1887, un traité fut signé avec les chefs du Saloum, plaçant sous notre protectorat le Saloum, le Niom, le Rip.

Un administrateur fut placé à Foundiougne et un cercle fut créé.

En 1891, des traités passés avec les rois du Sine et du Saloum assurèrent définitivement notre autorité dans tout le pays.

L'organisation administrative se fit ensuite sans à-coups, sans troubles.

Population. — Ainsi que nous venons de le voir dans ce rapide exposé historique, les principales races indigènes qui occupent le pays sont : les Sérères, les Socés ou Mandingues, les Toucouleurs, les Peuhls.

La population se répartit ainsi :

Ouoloffs.....	105.000	habitants
Sérères.....	85.000	—
Mandingues ou Socés...	50.000	—
Peuhls	10.000	—
Etrangers et divers	15.000	—
Soit un total de....	280.000	habitants

En 15 ans, la population, qui comptait en 1913 180.000 indigènes, a augmenté de plus d'un tiers. Ce résultat est dû, non pas seulement à la natalité, mais aussi et surtout aux immigrants des pays voisins (Haute-Gambie, Soudan, Guinée, Casamance) qui sont attirés par le développement économique de la région.

Religion. — Le fétichisme perd du terrain au profit de l'islamisme. Cette religion est actuellement prédominante. Seul, le Sérère conserve encore ses coutumes ancestrales, mais il est gagné par la religion de l'Islam. Trois sectes musulmanes sont représentées : les Tidjania, les Kadria et les Mourides.

Le mouridisme, secte religieuse nouvelle qui a pour prophète le marabout vénéré feu Serigne Bamba, a sa grande mosquée à N'Diourbel, dans le Baol.

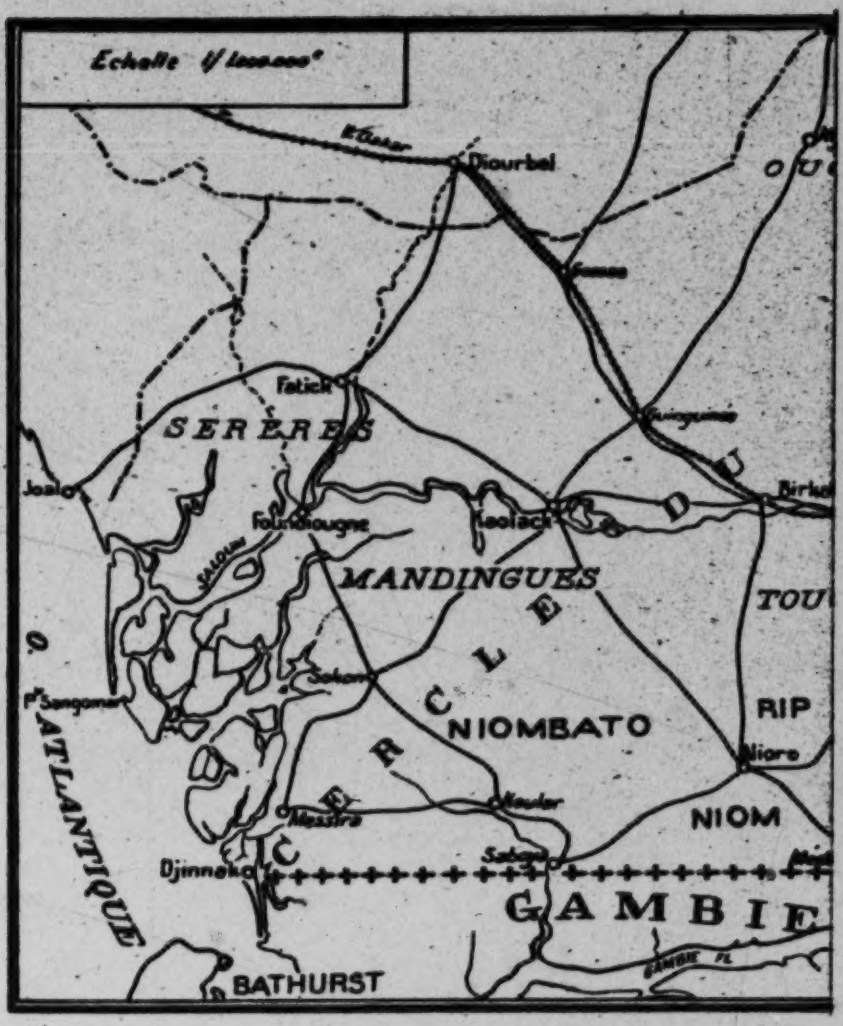

CERCLE DU SIN

[Facing p. 100 (1)]

SINE SALOUM

[Facing p. 100 (B)]

Les populations musulmanes sont les Ouoloffs, les Toucouleurs et une partie des Socés.

Le fétichisme des Sérères est un culte naturiste.

Les coutumes dérivent du matriarcat. C'est un régime de castes. L'autorité paternelle s'est conservée intacte dans la famille, avec cependant le respect de la mère et certaines prérogatives de la lignée maternelle, notamment en matière de succession. Le captif, anciennement, était traité avec douceur par son maître. L'ordre de succession au trône était régi par des règles immuables. Le Grand Diaraff choisissait le Bour, tout en étant tenu de le prendre dans la caste princière des Guelwars et dans la ligne maternelle. Le titre de reine ou Linguère était porté, non par la femme du Bour, mais par sa mère.

Climat. Sol. — Le climat du Sine-Saloum est très chaud et sec. Il est pénible à l'Européen. Le thermomètre ne descend jamais au-dessous de 12° centigrades la nuit. Le jour, il monte parfois jusqu'à 45° et même 48°. La moyenne thermique est de 28° à 30°. Deux saisons sont bien tranchées : la saison sèche, qui dure de novembre à juin, et pendant laquelle souffle le vent d'Est brûlant et desséchant ; la saison des pluies ou hivernage, qui va de juin à novembre, période malsaine où règnent les fièvres paludéennes. La précipitation atmosphérique est abondante. Il tombe en moyenne 1 m. à 1 m. 20 d'eau. C'est peu si l'on compare aux chiffres de la Basse-Guinée (4 m. à 5 m.) ; c'est moins que la Casamance, où la chute d'eau annuelle est de 2 m. Mais le régime des pluies y est plus fort que dans tout le reste du Sénégal. A Dakar, à Saint-Louis, par exemple, il tombe de 0 m, 45 à 0 m. 55 d'eau.

Le sol est généralement perméable. Dans certains endroits, l'eau potable est atteinte à une faible profondeur. Par contre, dans d'autres, il faut creuser des puits très profonds. A Fatick, la couche superficielle d'eau douce est à 2 m. 50 ou 3 m. A Kaolack, il faut déjà dépasser 10 m., alors qu'il y a quelques années l'eau était trouvée à 6 m. A Gossas, région déshéritée, on a été obligé de creuser jusqu'à 90 m. ; à Guingui-

néo, les puits ont 60 m. de profondeur. Il convient de mentionner, comme un fait curieux, la présence d'eau douce au bord de marigots d'eau salée. Ainsi, à Dangana (Sine), le puits du campement, qui est creusé à 1 m. du bord de la rivière et à 1 m. 50 de profondeur, renferme de l'eau potable dont les habitants se servent.

Le sol n'est pas riche en humus. Il est sablonneux dans le Nord, silico-argileux dans les autres parties; mais, à peu près partout, le terrain convient à la culture de l'arachide, sauf dans le Bas-Saloum.

Dans le sol sablonneux, pousse une végétation arbustive épineuse assez dense. C'est le pays des cades (acacia albida). Dans les terres silico-argileuses du Sud et de l'Est, la végétation est plus vigoureuse; on y trouve encore actuellement des peuplements forestiers intéressants, vestiges des grandes forêts d'autrefois. Ces massifs sont en voie de disparition par suite de l'abus du défrichement et des incendies malheureusement trop fréquents. Les forêts de Patako, entre Messira et Coular, de Dasilamé, entre Nioro et Médina, qui renferment beaucoup de bois durs: caïlcédrat, vène, hire, sont à protéger.

II. — Organisation administrative

Divisions territoriales. — Les deux grands commandements indigènes du Sine et du Saloum ont été supprimés et le titre de Bour, qui n'avait plus d'ailleurs qu'un caractère honorifique, a cessé légalement d'exister.

Le cercle est divisé en trois grandes subdivisions administratives:

1° Subdivision du Sine, chef-lieu Fatick;

2° Subdivision du Bas-Saloum avec pour chef-lieu Foundiougne;

3° Subdivision du Saloum Oriental, chef-lieu Kaolack.

Un administrateur est à la tête du cercle, chaque subdivision est commandée par un fonctionnaire du

corps des administrateurs ou du corps des services civils.

Entre ces trois subdivisions, sont répartis les 19 cantons ou commandements indigènes, à la tête de chacun desquels est placé un chef de canton.

La subdividion du Saloum oriental a 11 cantons :

Koalack-Laghem,
Kahone,
Diokoul-Gandiaye,
Gossas,
Niom-Rip,
Nioro-Rip,
N'Gahaye,
N'Guer,
Pakalla-Mandack,
N'Doukoumane (Kaffrine),
Koungheul.

La subdivision du Sine est divisée en cinq cantons :

Diakhao-Maroutte,
Sanghaye-N'Gayokème,
Diohine,
Diouroup,
Dangana.

La subdivision du Bas-Saloum a trois cantons :

Djilor,
Sokone,
Niombato.

La population se répartit ainsi :

Subdivision de Kaolack	141.000	habitants
— du Sine.....	89.000	—
— du Bas-Saloum...	50.000	—
Total.....	280.000	

Communes mixtes. — Des communes mixtes ont été créées dans certaines localités importantes. Il y en a quatre :

Kaolack,
Fatick,
Foundiougne,
Gossas.

23: Aujas MS37 Senegal

La commune mixte de Kaolack a 700 Européens et assimilés et 8.000 indigènes (il y a vingt ans, elle avait 50 Européens et 600 indigènes).

Celle de Fatick a 2.000 indigènes et 120 Européens. Celle de Foundiougne et de Gossas ont chacune 50 Européens et 800 indigènes.

L'importance de Kaolack vient de ce que cette localité est le port principal du Saloum, le point terminus d'un embranchement de la grande voie ferrée du Soudan et le centre d'une région abondamment productrice d'arachides.

Il existe une chambre de commerce, un tribunal de 1re instance, un bureau de douanes, un bureau de postes, de télégraphes et de téléphones. Les divers services administratifs y sont représentés (Travaux publics, Trésor, Assistance médicale, Enseignement, Agriculture, vétérinaire, etc...).

Situation financière. Impôts. — Le cercle du Sine-Saloum, par son étendue, par sa population, par ses ressources économiques, a une importance toujours croissante.

Sa situation exceptionnelle fait que le railway du Soudan le traverse sur un parcours de 190 kilomètres. Sept gares le jalonnent. Son réseau de voie ferrée et son système de routes et de canaux lui permettent de drainer sur Kaolack et sur Foundiougne tous les produits du sol. Aussi le commerce total de 1927 (importations et exportations réunies) a-t-il été, pour le cercle, de 350 millions de francs. Les droits de douane encaissés au profit du budget général de l'A. O. F. ont atteint 13 millions de francs. Les impôts sur rôles (impôts personnel, patentes, licences, etc...) se sont élevés à 25 millions, alors qu'en 1923 ils n'avaient pas dépassé le chiffre de 4.300.000 francs. La progression est donc remarquable.

L'impôt personnel indigène à lui seul a fourni, en 1927, 3.768.355 francs, alors qu'en 1921 il n'avait rapporté que 2.791.000 francs.

L'impôt sur le bétail est passé de 270.000 francs en 1921 à 425.000 francs en 1927.

RÉGION DU SINE SALOUM

Poste de pilotage de la pointe de Sangomar.

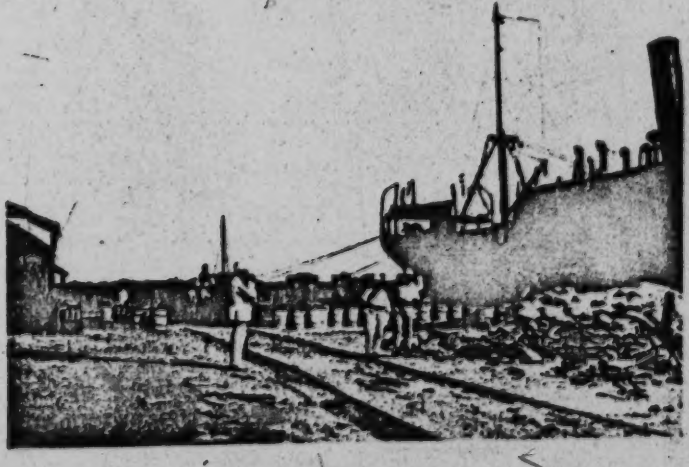

Le Port de Kaolack : les quais.

[Facing p. 104]

Enseignement. — L'instruction est donnée aux enfants par des instituteurs français et indigènes. A Kaolack, il y a une école régionale qui groupe 500 élèves. Des écoles primaires fonctionnent à Fatick, à Foundiougne, à Sokone, à Gossas, à Kaffrine, à Nioro. Au total, 1.200 enfants reçoivent l'instruction; ce n'est qu'une élite qui vient à l'école. Le besoin se fait sentir de la création de nouveaux centres d'enseignement, notamment à Birkelane, à Koungheul, à Gandiaye, à Niakhar, à Tataguine. Au reste, si l'enseignement du français est donné seul dans nos écoles, l'indigène reçoit aussi quelques rudiments d'instruction dans des écoles coraniques. Celles-ci sont assez nombreuses.

Assistance médicale. — L'assistance médicale et la lutte contre les épidémies sont assurées par des dispensaires créés à Kaolack et à Fatick et dirigés chacun par un médecin européen.

Ceux-ci ont sous leurs ordres des médecins indigènes et des sages-femmes résidant au chef-lieu ou répartis dans des postes médicaux.

La commune de Kaolack a, de plus, un Dispensaire municipal dirigé par un médecin européen, rétribué sur les fonds du budget communal.

Des services urbains d'hygiène existent également dans les principales agglomérations du cercle, notamment à Kaolack, à Fatick, à Foundiougne, à Gossas et à Kaffrine.

La vaccination anti-variolique est pratiquée jusque dans les moindres villages.

III. — Développement économique

Main-d'œuvre. —. La population du cercle est de 280.000 indigènes et de 1.300 Européens et assimilés.

La densité de population est donc de 10,8 habitants au kilomètre carré, proportion supérieure à la moyenne de l'ensemble de l'Afrique Occidentale française qui n'atteint pas 3 habitants au kilomètre carré.

Un Office du travail fonctionne dans le cercle.

Cela n'empêche pas le recrutement de la main-

d'œuvre d'offrir de sérieuses difficultés. Celle-ci est instable et inexpérimentée. Les salaires n'en sont pas moins élevés, surtout dans les villes.

A l'époque des chargements de bateaux, dans le port de Kaolack, les salaires des manœuvres montent quelquefois à 15 fr. et 20 fr. par jour. Ils s'établissent en moyenne à 12 fr.

L'ouvrier agricole, dans certaines exploitations européennes comme à Latmingué, a un salaire journalier de 8 fr. et touche, en outre, une ration de riz.

La domesticité est rare et coûteuse. Un cuisinier se paye de 200 fr. à 500 fr. par mois. Un boy, de 100 fr. à 200 fr. Ce sont des prix analogues à ceux pratiqués à Dakar.

L'indigène n'est attiré, d'ailleurs, dans les villes que par les hauts salaires. La concurrence ne joue pas, comme en Europe. Il n'y a que de rares spécialistes ou artisans. Quant au manœuvre, il préférera plus souvent travailler à la campagne son champ ou s'employer comme ouvrier agricole pour un employeur indigène qui le nourrira et lui abandonnera une partie de la récolte.

Dans un pays agricole, comme le Sine-Saloum, l'indigène est surtout un cultivateur.

Navétanes. — Le Sine-Saloum reçoit chaque année, à l'époque de la culture de l'arachide, des cultivateurs indigènes venant de l'Est et du Sud (Soudan, Guinée portugaise, Casamance, Haute-Gambie, même Guinéens du Fouta-Djallon).

On appelle ces immigrés des « navétanes », du mot « navet », qui signifie « saison des pluies », parce que ces étrangers arrivent un peu avant les premiers orages et partent dès qu'ils ont vendu leur récolte.

Il en vient, chaque année, 10.000 à 15.000. Une coutume locale appelée « Lâdyino » régit les rapports de l'étranger et de son employeur.

C'est une convention verbale par laquelle l'employeur assure à son co-contractant le logement et la nourriture pendant la durée du travail et lui prête en outre un champ particulier.

Le navétane travaille tous les matins, sauf le lundi et le jeudi, pour son employeur. Le reste du temps lui est laissé pour ses cultures personnelles. Le navétane reçoit de son logeur des semences.

Son travail consiste dans la préparation du champ (lougan), dans les semailles et les sarclages.

Quand la récolte est faite, le logeur cesse de le nourrir.

A son départ, le navétane doit rembourser à son employeur le prix de sa nourriture évaluée forfaitairement, suivant les régions, entre 100 fr. et 120 fr.

Les concessions agricoles européennes devront s'inspirer de cette coutume. Pour retenir la main-d'œuvre, il conviendra d'assurer le logement et la nourriture à l'indigène et de laisser à sa disposition un petit champ de culture en même temps qu'on lui permettra un jour ou deux par semaine de travailler pour lui.

Cette formule est appliquée, à Latmingué, par la Société des plantations, qui porte tous ses efforts sur la culture du manioc.

Outillage économique. — L'outillage économique du cercle comprend des ports, des voies ferrées, des routes, des voies de navigation intérieure, un réseau postal télégraphique et téléphonique.

Ports. — Ce sont des ports fluviaux où la marée permet aux navires à vapeur de haute mer ne dépassant cependant pas un certain tonnage de venir effectuer leurs opérations le long des wharfs ou appontements construits sur les berges.

Le Saloum a deux ports de ce genre : Kaolack et Foundiougne.

Le Sine a un port : Niamnioro.

Le Miniminian, affluent de la Gambie, a un port : Saboya.

Sur le Saloum existent encore, entre Foundiougne et Kaolack, deux points d'embarquements fréquentés : Kamatane, inclus dans la concession de MM. Civrac frères (rive gauche), et Lyndiane, inclus dans la concession de la Société des Anciens Etablissements Charles Peyrissac et Cie (rive droite).

Sur tous les autres canaux ou marigots, sont installés

23: Aujas M537 Senegal

des points d'embarquement et de débarquement — avec appontements — accessibles seulement aux côtres de 20 à 50 tonneaux de jauge. Ces côtres font le transit et vont porter leur cargaison aux grands ports de Kaolack, Foundiougne et Niamnioroh.

Kaolack est devenu, depuis quelques années, un point important d'embarquement et de débarquement. C'est aussi le port naturel du Soudan français puisqu'il a cet avantage d'être relié à cette colonie par un embranchement qui le soude au railway du Thiès-Niger. Le parcours Kayes-Kaolack économise à la marchandise, sur le trajet Kayes-Dakar, environ 225 kilomètres, ce qui est appréciable, étant donné le prix élevé des tarifs ferroviaires.

Les exportateurs, et même les importateurs, ont donc intérêt à utiliser le port de Kaolack.

Pour justifier cependant cet intérêt, il était nécessaire : 1° de baliser le Saloum ; 2° d'outiller le port.

Le balisage a été complètement refait en 1922 ; il est revisé et entretenu chaque année.

L'outillage moderne du port est en voie de réalisation.

Les nouveaux travaux du port de Kaolack. — Le Gouvernement de la colonie, après avoir fait différentes études relatives à l'aménagement du port de Kaolack, a ouvert un concours au début de 1927, par lequel il appelait les grandes entreprises de travaux publics à fournir des propositions pour l'aménagement de la rive droite du Saloum sur une longueur de 350 mètres, en vue de permettre aux navires de haute mer d'embarquer et de débarquer directement leurs marchandises, sans l'aide de chalands ou d'allèges, et pour la construction d'un pont définitif, sur le Saloum, de 200 mètres environ de longueur, destiné à remplacer le pont Noirot, situé à 2 kilomètres environ en amont du port.

Les projets de la Société de constructions Edmond Coignet, de Paris, qui ont été classés avec le n° 1 comme étant les plus adéquats aux besoins du commerce et comme comportant les dépenses les moins élevées, prévoient la construction et les aménagements ci-dessous :

Un appontement en ciment armé de 350 mètres de

longueur et de 8 mètres de largeur dont l'extrémité amont se trouvera près du wharf Chavanel et dont l'extrémité aval dépassera de 110 mètres vers l'aval l'appontement actuel du chemin de fer Thiès-Niger.

La rive du nouvel ouvrage coïncidera avec le front d'accostage de l'appontement existant et, de plus, sera protégée de 30 mètres en 30 mètres par des ducs d'albe en ciment armé.

L'appontement sera constitué pour supporter une surcharge uniformément répartie de 3.000 kilogs par mètre carré, ainsi qu'une voie pour grue de 5 tonnes e deux voies pour le chemin de fer. A son extrémité aval, une passerelle en ciment armé permettra le raccordement des voies de l'appontement avec la gare de Kaolack.

En arrière de l'appontement, les terre-pleins seront remblayés de façon à constituer une plateforme d'environ 300 mètres de profondeur régnant entre le nouvel ouvrage et la rue de la Poste. Cette plateforme, destinée à contenir des seccos et éventuellement quelques hangars, sera coupée de cinq rues longitudinales de 10 mètres de largeur et de quatre rues transversales de 20 mètres de largeur. Ces rues seront bétonnées et porteront des dispositions spéciales pour l'écoulement des eaux pluviales d'hivernage. Dans le béton des rues longitudinales, se trouveront encastrées des voies raccordées avec la gare de Kaolack.

Une importante gare maritime sera créée à l'aval des terre-pleins qui viennent d'être définis. Elle se composera d'un faisceau de triage permettant aux rames des wagons qui sont passées par la gare de Kaolack d'être ensuite aiguillées vers les différentes rues longitudinales des terres-pleins ou vers l'appontement.

L'ensemble des travaux et aménagements schématiquement décrits ci-dessus comportera une extension importante de l'escale actuelle vers l'Ouest où sera constitué, d'ici trois années, un véritable port moderne. Là, se pratiqueront avec les manutentions mécaniques des derniers types connus les importants échanges de marchandises, qui se font entre le chemin de fer du Thiès-Niger et les navires de haute mer qui assurent

23: Aujas MS37 Senegal

d'une façon de plus en plus dense les transports commerciaux entre le Soudan et l'Europe.

Le pont Noirot en bois actuellement existant et sur lequel le trafic a considérablement augmenté depuis la propagation de l'automobile en Afrique Occidentale Française ne pourra plus longtemps supporter avec sécurité les charges des voitures et des camions et doit, conformément au projet qui a été approuvé, être remplacé par un pont en ciment armé se composant de 13 travées de 15 mètres de portée reposant sur 12 piles fondées sur pieux en ciment armé.

Ce pont sera capable de supporter une voie ferrée en plus du trafic normal des piétons et des véhicules.

La colonie du Sénégal prépare actuellement, de concert avec la Société Coignet, le marché qui sera incessamment passé et qui doit comporter un délai de trois ans pour l'appontement, les remblais des terre-pleins et le pont.

La réalisation des ouvrages et aménagements projetés sera un exemple intéressant de coopération étroite entre le Gouvernement de la colonie, les Services des Travaux publics, la Chambre de Commerce de Kaolack et l'entreprise privée.

Pour démontrer l'importance du port de Kaolack, il suffit de placer sous les yeux du lecteur quelques chiffres. On se rendra compte de l'accroissement du mouvement commercial que la situation privilégiée de Kaolack sur le fleuve faisait prévoir, il y a déjà quinze ans.

Kaolack était encore, en 1905, une petite bourgade insignifiante. Foundiougne était le grand port du Saloum. Mais Kaolack était le débouché de tout un hinterland beaucoup plus vaste, c'était la voie d'accès des produits du Baol et du Haut-Saloum ; c'était, enfin, le port naturel du Soudan. Son accès, à 120 kilomètres de l'Océan, rendu malaisé par le passage du chenal de Sangomar et les bancs de sable de la rivière, a été facilité par le balisage. Les échouements sont devenus beaucoup plus rares. Le pilotage est d'ailleurs obligatoire.

Voies ferrées. — La voie ferrée de Thiès au Niger,

.23: Aujas MS37 Senegal

prolongée par un embranchement de 22 kilomètres qui part de Guinguinéo et aboutit à Kaolack, allait faire ressortir toute l'importance de ce dernier point au fur et à mesure de la mise en valeur des terres situées à proximité du rail. Ce développement demanda plusieurs années. Il est, aujourd'hui, en pleine progression constante. Comme tous les chemins de fer, l'artère du Thiès-Niger insuffle la vie à des régions désertes autrefois qui se peuplent et s'ouvrent actuellement à la colonisation.

Sans doute, Kaolack bénéficie de la non application de la convention franco-anglaise du 8 avril 1904. On sait que, par cet accord, l'Angleterre nous abandonnait sur le fleuve Gambie, avec le territoire de Kantora, le port de Yarboutenda qu'elle croyait accessible aux navires de haute mer. Dans le cas, ajoutait ce texte, où cet avantage n'existerait pas, un port serait choisi en aval et cédé à la France avec les terres déterminées par un arc de un kilomètre de rayon. Yarboutenda fut reconnu, par la suite, inaccessible aux navires de mer. Le Gouvernement français était fondé, dès lors, à faire choix d'un port sur la Gambie qui réalisât les avantages que l'accord avait voulu nous octroyer. Après étude, le port de Nianimaro fut choisi par le Gouvernement général de Dakar. Mais les pourparlers entre Paris et Londres n'aboutirent pas.

Kaolack, par sa position naturelle sur un fleuve navigable, a remédié à une situation qui aurait pu être très désavantageuse à notre commerce. Le rail a même été prolongé de Kaolack à Lyndiane, sur un parcours de 12 kilomètres, pour favoriser une entreprise particulière installée sur le fleuve à cet endroit.

Lyndiane est, en effet, un point sur la rive droite du Saloum où les bateaux peuvent accoster facilement. Les Etablissements Ch. Peyrissac et C^ie^, qui sont propriétaires de cette escale et ont des comptoirs tant au Sénégal qu'au Soudan, tirent un réel avantage de cette situation privilégiée.

Nous avons donné plus haut l'indication du développement de la voie ferrée : 190 kilomètres dans le Sine-Saloum. Les sept gares d'arrêt sont : Gossas, Guiguinéo,

Birkelane, Kaffrine, Malem Hodar, Maka-Yop, Koungheul, toutes situées au débouché de voies commerciales transitant des arachides.

Routes. —A cette voie ferrée, ainsi qu'à tous les grands centres, se ramifient de nombreuses routes sillonnant en tous sens la contrée. Ces routes ou plutôt ces pistes sont, pour la plupart, accessibles aux autos : autos de tourisme, camions de transports.

Il y a, dans le cercle, plus de 3.000 kilomètres de pistes, dont 2.000 kilomètres sont, en saison sèche, journellement parcourus par le camionnage automobile dont le développement s'est accru dans des proportions considérables depuis 1920.

Le réseau routier est, dans l'ensemble, excellent. A chaque hivernage, il subit des dégradations ; celles-ci sont réparées, dès l'arrivée de la saison sèche. Des milliers de travailleurs accomplissant leurs prestations annuelles s'y emploient sous la surveillance des chefs indigènes et sous la direction des autorités administratives européennes. Quelques ouvrages d'art, digues, ponts, ponceaux, dallots, buses ont été construits dans les endroits marécageux ou pour franchir des points d'eau.

Dans les communes, les rues sont empierrées au fur et à mesure du développement de la voirie urbaine. A Kaolack, il a été empierré, depuis cinq ans, 6 kilomètres de rues.

Navigation intérieure. — Le Saloum est, nous l'avons déjà vu, le grand chenal de navigation intérieure. Les bateaux à vapeur y pénètrent par le passe maritime de Sangomar. Dans le chenal, long de 120 kilomètres, jusqu'à Kaolack, il y a quelques coudes ou passages assez difficiles à franchir. Un pilote est nécessaire. Tous les bateaux en ont un, qu'ils prennent à Dakar ou à Rufisque. Le Sine est parcouru de la même façon jusqu'à Niamnioroh.

Quant aux marigots accessibles aux côtres, aux petites chaloupes, aux chalands ou aux pirogues, ils sont innombrables. Il y a plusieurs milliers de kilomètres

23: Aujas MS37 Senegal

de voies d'eau, reliant ainsi entre eux les villages, les centres de cultures, les agglomérations de pêche.

Dans le Bas-Saloum, notamment, les trafics commerciaux se font par côtres ou par pirogues.

Saboya, sur le marigot Miniminian, affluent de la Gambie, est accessible aux navires de haute mer. Chaque année, des bateaux viennent chercher le stock d'arachides que la région produit.

Voici les chiffres comparés de la navigation pour les trois ports de Kaolack, Foundiougne et Saboya :

Port de Kaolack

En 1913, les ports de Kaolack et de Foundiougne avaient déjà vu entrer et sortir un total de 1.041 navires, mais le port de Kaolack, dans ce chiffre, n'excédait pas 200 : 100 à l'entrée, 100 à la sortie. Ce fait tenait à ce qu'aucun bureau de douane n'existait à cette époque à Kaolack. Foundiougne était le grand centre des opérations douanières. Il l'est resté jusqu'en 1922. Kaolack, à partir de 1923, prend son essor ; Foundiougne devient alors le second port du Saloum, comme importance.

Voici les chiffres, pour Kaolack, des années 1922 à 1927 :

Voir les tableaux suivants.

Port de Kaolack

ANNÉES	NAVIRES		TOTAL	IMPORTATIONS		EXPORTATIONS		TOTAL	
	ENTRÉS	SORTIS		POIDS	VALEUR	POIDS	VALEUR	POIDS	VALEUR
				tonnes	francs	tonnes	francs	tonnes	francs
1922	191	183	374	2.778	5.051.568	33.896	15.511.484	36.169	20.563.052
1923	147	581	1.228	44.806	27.954.644	79.721	48.360.455	124.529	76.305.100
1924	516	511	1.027	31.300	43.051.146	94.800	99.230.755	126.107	142.311.901
1925	482	483	965	51.150	71.165.898	121.241	139.292.637	172.391	161.401.982
1926	791	791	1.582	57.245	128.869.082	140.886	218.488.749	197.631	348.357.781
1927	828	829	1.657	60.789	116.138.856	138.664	213.889.002	199.453	330.027.858

23: Aujas MS37 Senegal

Port de Foundiougue

ANNÉES	NAVIRES		TOTAL	IMPORTATIONS		EXPORTATIONS		TOTAL	
	ENTRÉS	SORTIS		POIDS	VALEUR	POIDS	VALEUR	POIDS	VALEUR
				tonnes	francs	tonnes	francs	tonnes	francs
1923	624	630	1.254	5.741	15.742.749	85.807	45.523.369	91.245	61.275.11e
1925	822	785	1.607	6.292	15.024.623	43.308	27.129.527	49.595	42.154.250
1924	744	739	1.483	10.957	28.304.623	43.422	41.883.147	54.379	70.186.770
1925	650	661	1.311	13.453	33.501.649	59.031	61.006.933	72.484	94.408.782
1926	707	747	1.454	14.644	41.776.166	65.236	80.798.776	79.869	122.574.942
1927	727	753	1.480	10.427	36.843.264	57.471	81.825.445	67.898	117.668.709

Port de Saboya

ANNÉES	NAVIRES		TOTAL	IMPORTATIONS		EXPORTATIONS		TOTAL	
	ENTRÉS	SORTIS		POIDS	VALEUR	POIDS	VALEUR	POIDS	VALEUR
				tonnes	francs	tonnes	francs	tonnes	francs
1922	Néant	Néant							
1923	7	7	14	43	78.282	1.657	831.147	1.700	909.429
1924	9	9	18	107	290.000	1.601	6.710.00	4.279	6.810.000
1925	11	8	19	149	331.000	1.609	2.020.011	4.069	2.351.011
1926	6	4	10	75	150.000	3.834	5.448.800	3.909	5.598.800
1927	3	3	6	21	100.000	4.258	6.710.000	4.279	6.810.000

23: Aujas MS37 Senegal

23: Aujas MS37 Senegal

Mouvement des Ports du Sine-Saloum : Kaolack, Foundiougue et Sabova

ANNÉES	NAVIRES		TOTAL	IMPORTATIONS		EXPORTATIONS		TOTAL	
	Entrés	Sortis		Poids	Valeur	Poids	Valeur	Poids	Valeur
				tonnes	francs	tonnes	francs	tonnes	francs
1922	815	813	1.628	8.514	20.794.317	118.903	61.048.853	127.417	81.836.170
1923	1.476	1.373	2.849	51.148	42.979.267	124.681	76.821.129	175.824	119.388.779
1924	1.289	1.239	2.528	42.364	71.675.769	189.823	141.112.902	182.194	214.296.421
1925	1.148	1.152	2.295	64.752	108.993.747	182.192	202.819.581	246.944	258.161.725
1926	1.504	1.542	3.046	71.964	170.795.198	209.446	309.287.525	281.409	486.526.523
1927	1.558	1.585	3.143	71.237	152.581.620	200.898	301.924.447	271.630	454.506.067

TRAFIC D'ENSEMBLE POUR LE CERCLE
(Kaolack, Foundiougne, Saboya)

Périodes	Tonnage débarqué	Tonnage embarqué	Tonnage débarqué et embarqué
1909-1918	12.076 t.	49.189 t	61.265 t.
1914-1918	12.333	70.767	83.100
1919-1923	17.438	99.803	17.241
1924	42.288	139.712	182.000
1925	64.668	182.277	246.945
1926	71.964	209.446	281.410
1927	71.287	200.393	271.680

Si le tonnage a diminué de près de 10.000 tonnes en 1927, cela tient uniquement à la récolte d'arachides qui a été légèrement déficitaire, par suite de la trop grande abondance des pluies. On peut dire, dans l'ensemble, qu'il y a une progression constante ininterrompue depuis la période d'avant-guerre. L'énoncé de ce chiffre indique la situation florissante de la région du Sine-Saloum.

En 1927, la valeur totale des importations et des exportations a été, pour le cercle, de 454 millions de francs, dont 330 millions pour Kaolack. Avec ce qui sort par les petits postes de douanes de la frontière de Gambie, on peut admettre que la valeur du commerce général, en 1927, a été assez près de 500 millions, soit à peu près le tiers du commerce total de la colonie du Sénégal, qui a été, en 1927, de 1 milliard 562 millions.

Ces chiffres ont leur éloquence.

RESSOURCES AGRICOLES DU PAYS : CULTURES

La principale production du Sine-Saloum est l'arachide. Cette plante est cultivée partout, mais les terres les plus favorables sont dans le Sine et au nord de la voie ferrée. Les terrains du Bas-Saloum se prêtent beaucoup moins à cette culture, à cause de leur composition qui donne une certaine acidité aux graines les rendant ainsi moins bonnes aux emplois industriels de

RÉGION DU SINE SALOUM

Un cail cédrat sur la route de Latmingué.

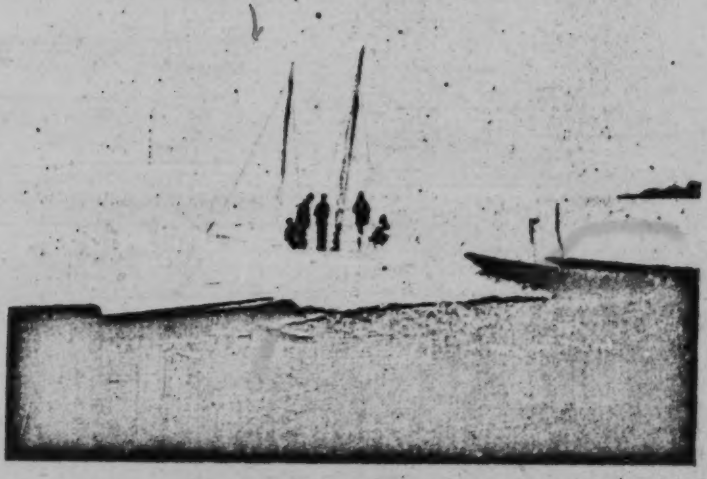

L'embouchure du Saloum à Dionoar.

Facing p. 187

23: Aujas MS37 Senegal

fabrication des huiles fines. On a essayé de corriger ce défaut, d'améliorer la qualité du Bas-Saloum, par une sélection des semences, par un apport continu de semences du Sine, on n'y est pas encore parvenu.

Au reste, les terres en friche, dans les autres régions du cercle, ne manquent pas.

Il y a 230.000 hectares complantés en arachides. Ce chiffre représente 0 hectare 85 ares par tête d'habitant. C'est environ 1/11e de la superficie totale du cercle.

En 1914, cette culture était étendue sur 70.000 hectares. Elle a donc triplé.

La production, qui était de 75.000 tonnes en 1918, est aujourd'hui de 140.000 tonnes environ. Elle a doublé en dix ans. Elle figure à peu près le tiers de la récolte du Sénégal.

On peut fixer aux chiffres suivants la production d'arachides du cercle, depuis 1921 (en tonnes) :

Années.	1921	1922	1923	1924	1925	1926	1927
Tonnes.	80.000	90.000	110.000	125.000	135.000	145.000	140.000

Ces résultats sont dus, pour une part, à l'augmentation de la population par l'afflux de travailleurs étrangers au cercle qui sont venus s'y fixer ou qui y louent leurs bras, pour une autre part, à la sélection des semences et à leur distribution par quantités de plus en plus grandes.

Le mérite de cette œuvre revient à l'Administration, à la Société de Prévoyance et à la Chambre de Commerce de Kaolack, dont les efforts conjugués ont permis d'atteindre un aussi beau résultat.

Mais il n'est pas douteux que le rendement à l'hectare diminue et que sur beaucoup de terres il n'est plus, aujourd'hui, que de 500 à 600 kilogs l'hectare, au lieu de 700 à 800 kilogs, et même 900, comme on l'a vu parfois dans le Sine. Les terres s'épuisent, par suite du manque d'engrais et du défaut d'assolement des cultures. Deux autres facteurs entrent également en jeu : la méthode culturale indigène trop primitive et certaines sélections insuffisantes de semences. Le cultivateur indigène continue de travailler sa terre à l'hilaire, sorte

23: Aujas MS37 Senegal

de bêche avec laquelle il se contente de gratter la terre. Il réduit ainsi par trop les labours ; il fait mal ou insuffisamment ses binages.

Il a été démontré, par les essais faits par la Compagnie française de l'Afrique Occidentale à Latmingué, qu'avec des instruments aratoires mécaniques on pouvait facilement doubler le rendement à l'hectare. Sur des terres nouvellement défrichées et avec ces méthodes, le rendement n'a jamais été inférieur à 1.000 kilogs et a atteint parfois 1.500 kilogs à l'hectare. Il faut arriver à persuader à l'indigène qu'il trouverait profit à travailler la terre avec un outillage un peu plus perfectionné. Les services d'agriculture s'y emploient et il faut espérer que des méthodes culturales plus modernes arriveront à doubler le rendement. Le problème est capital.

Mil. — Le mil est également une culture en voie de progression.

Les espèces cultivées sont : le petit et le gros mil ou, suivant leur dénomination indigène : le souna, le sanio, le bassi, le fehla.

La surface cultivée a été, en 1927, de 240.000 hectares, avec une production totale de 119.000 tonnes, un peu supérieure aux besoins de la population. En 1925, pour une production de 80.000 tonnes, la population avait ensemencé 210.000 hectares. L'excédent de production est consommé dans les régions avoisinant le Sine-Saloum.

Riz. — Diverses variétés de riz sont cultivées, surtout dans le Sine et le Bas-Saloum où la chute d'eau annuelle est plus considérable et où le terrain se prête à cette culture. On peut considérer que 15.000 hectares sont plantés en riz avec une production totale d'environ 14.000 tonnes, qui sont entièrement consommées sur place.

Manioc. — Le manioc est l'objet de quelques plantations autour des villages. La Société de Prévoyance indigène a distribué, en 1925, de nombreuses boutures dans la plupart des cantons.

5.000 hectares sont plantés en manioc avec une production de 25.000 tonnes de manioc frais.

23: Aujas MS37 Senegal

Maïs. — Le maïs n'est pas planté partout. On le cultive dans le Bas-Saloum et dans le Sine, un peu dans le Saloum. Il y a 2.000 hectares de maïs et 2.000 tonnes de production.

Haricots (niébés). — Le haricot dit « niébé » est planté sur environ 15.000 hectares donnant une récolte de 7.000 tonnes.

Par suite de l'attaque de la plante par divers insectes (charançons), la production reste stationnaire.

Bananes. — Deux bananeraies, créées par l'Administration, existent à Sangako et à Bani, dans le Bas-Saloum. Elles pourraient être multipliées dans cette région.

Canne à sucre. — Ce produit est peu cultivé — le sol ne convenant pas — à de rares exceptions près.

Coton. — Le coton indigène n'est cultivé que sur de petites étendues. 700 hectares de terrains sont pris par cette culture.

Indigo. — La région qui est le principal producteur d'indigo est le Bas-Saloum. Cette culture tend à prendre une certaine extension depuis quelques années.

Kapok. — Le kapokier vit à l'état sauvage. Il y en a dans les cantons au nord de la voie ferrée (N'Galaye-Gossas), mais surtout au Sud, à partir de Kaffrine et surtout de Koungheul. L'indigène ne le récolte pas ou le récolte mal. Le cercle pourrait donner 100 tonnes de kapok, il n'en fournit que 20 tonnes au plus, employées sur place ou vendues à l'extérieur.

Cultures maraîchères. — Des jardins potagers existent dans les grands centres. Mais c'est encore une culture européenne, l'indigène consommant peu de nos légumes.

Un jardin d'essais, ou plutôt une pépinière, a été créé à Kaolack il y a une vingtaine d'années. Cette pépinière fournit de nombreux plants d'arbres aux Européens et aux indigènes (eucalyptus, manguiers, flamboyants, caïlcédrats, fromagers, orangers, citronniers, goyaviers).

23: Aujas MS37 Senegal

Cultures européennes. Concessions. — Il n'y a pas de colonisation agricole entreprise par des Européens, sauf à Latmingué.

En 1920, la Compagnie Française de l'Afrique Occidentale demanda une concession de 200 hectares à Latmingué, à 20 kilomètres au sud-est de Kaolack, tout près du Saloum, pour y faire des essais de culture mécanique de l'arachide. Pendant quatre ans, une mise en valeur fut effectuée. Un matériel agricole perfectionné fut utilisé (tracteurs, charrues polysocs, semoirs mécaniques, pulvériseurs, herses-bineuses et arracheuses). Les essais ont permis de se rendre compte des avantages d'une culture mécanique de l'arachide. La pénurie de main-d'œuvre fut cependant un obstacle à l'extension de la culture. La Compagnie Française abandonna cette concession qui fut reprise et agrandie par la Société des Plantations de Latmingué, qui l'exploite actuellement. Celle-ci cultive exclusivement le manioc. Elle a déjà défriché 200 hectares et planté 270 hectares en manioc. Elle cherche à réaliser la culture annuelle de cette plante en neuf mois au lieu de dix-huit. Il y a lieu d'en suivre le développement avec intérêt. Les besoins de la Métropole en manioc sont considérables et le Sénégal trouverait là un élément encore de prospérité économique.

Elevage. — Les pâturages sont abondants, surtout en saison des pluies. Ils suffisent à élever un cheptel important de bœufs, de moutons, de chèvres, de chevaux et d'ânes. Des épidémies déciment cependant le cheptel bovin qui oscille entre 250 et 300.000 têtes. En saison sèche, la question de l'alimentation du bétail se double de la difficulté de l'eau à trouver pour abreuver les animaux. Néanmoins, l'élevage des bœufs reste une entreprise intéressante, un troupeau doublant en trois ans.

Aucun essai sérieux d'amélioration de l'espèce bovine n'a été tenté par l'Administration.

Depuis la multiplication des automobiles, le cheval est un peu délaissé. L'espèce est de petite taille, mais robuste.

23: Aujas MS37 Senegal

Quant aux moutons et chèvres, leur race rustique est résistante. Cet élevage ne demande aucun soin.

Forêts. — Les forêts couvrent une notable partie du cercle. Elles doivent être protégées, car elles sont en voie de disparition progressive, par suite de l'abus des feux de brousse et du défrichement systématique par l'indigène, désireux d'augmenter ses cultures.

Il n'y a aucune exploitation méthodique des forêts. L'exploitation est limitée à la coupe des bois de palétuviers destinés à la fabrication du charbon de bois. Cependant, il subsiste encore de beaux échantillons de bois durs, notamment de caïlcédrats ou faux-acajou, dans le Bas-Saloum spécialement.

A l'Est, entre Kaffrine et Koungheul, existent des peuplements de petits bambous, notamment dans les dépressions humides. Ces bambous sont coupés par les indigènes qui en font des panneaux appelés « crintings » et destinés à servir de clôtures ou de cloisons de vérandah. Le prix de ces panneaux, de 2 m. à 3 m. de longueur, varie entre 15 et 25 francs.

Carrières. — Il y a de nombreuses carrières de latérite, la plupart exploitées. La pierre n'est pas aussi dure qu'à Rufisque ou à Dakar.

Salines. — Une exploitation industrielle de marais-salants existe à Kaolack. La Société des Salines du Sine-Saloum exploite à Diorana des salines depuis 1915. A ce point de vue, la région du Saloum est privilégiée. L'évaporation constante des eaux de ce bras de mer et de ses multiples ramifications donne à la masse liquide un degré de saturation très supérieur à celui des eaux de l'Océan. La production actuelle varie de 20 à 30.000 tonnes, qui sont consommées dans le pays et exportées au Sénégal et au Soudan. Cette Société est gênée dans son développement par les droits sur le sel et les frais de transport qui grèvent notablement ce produit.

Les indigènes exploitent depuis un temps immémorial des salines à Tickat, en amont de Kaolack, et sur les bras du Saloum, à l'ouest de Fatick. Ils en produisent uniquement ce qui est nécessaire à leur consommation.

23: Aujas MS37 Senegal

Du temps des Bours, cette exploitation donnait lieu à une redevance en nature au profit du souverain.

Industries indigènes. — En dehors des salines indigènes, nous comptons mentionner l'industrie du séchage du poisson. Les multiples lagunes, marigots, cours d'eau de la région renferment en abondance d'excellents poissons de mer (capitaines, brochets, raies, soles, etc.). La race des Niominka, habituée à la pêche, en tire un parti rémunérateur. Le séchage du poisson se pratique à Fatick, à Foundiougne et dans le Bas-Saloum. On peut estimer à près de 500 tonnes par an la quantité de poisson séché. La consommation en est uniquement locale et les marchés du cercle et des cercles voisins sont les lieux d'écoulement ordinaires.

Il n'y a d'autre industrie locale que celle des potiers, vanniers et tisserands. Quelques forgerons indigènes s'installent dans les villages au moment des cultures ; ils sont, d'ailleurs, de race ouoloff ou maure.

Industries européennes. — Il n'y a, dans le cercle, qu'une seule industrie européenne. Une huilerie pour le traitement de l'arachide a été créée à Kaolack, par M. l'ingénieur Gaudart. Cette usine appartient aujourd'hui à la Société des Huileries et Rizeries Ouest-Africaines. Son outillage est moderne. Sa production est importante ; elle l'écoule dans la colonie, en France et dans les colonies anglaises voisines.

Commerce. — Le commerce ne cesse de progresser depuis la fin de la guerre, tant pour l'importation que pour l'exportation.

Les tissus constituent la branche principale des importations, avec les articles de bimbeloterie et les matériaux de construction.

L'arachide est le principal produit exporté. C'est celui qui fait la richesse du pays.

Le commerce est aux mains de Sociétés ou de particuliers français pour la majorité, qui ont installé des comptoirs dans tous les centres importants. Ces comptoirs se multiplient depuis quelques années et s'étendent même dans les petits villages qui sont un centre d'écou-

23: Aujas MS37 Senegal

lement du produit agricole recherché. Le camion automobile pénètre aujourd'hui dans les coins les plus reculés. Le cultivateur n'a, pour ainsi dire, plus à se déranger pour vendre ses produits. On vient lui acheter son arachide sur le lieu même de la récolte. Le petit commerce de détail est entre les mains de traitants indigènes ou de commerçants syriens.

Importations. — Nous avons vu, plus haut, les chiffres du mouvement de la navigation et le tonnage des marchandises débarquées dans les divers ports. Les hauts prix atteints par les tissus depuis trois ou quatre ans ont causé une certaine mévente dont ont souffert le commerce de gros et le petit détaillant.

Exportations. — Nous donnons ci-dessous les chiffres de l'exportation des arachides. On sait qu'au Sénégal les deux dernières années se sont chiffrées par un tonnage de 483.980 tonnes en 1926 et de 485.608 tonnes en 1927, d'une valeur respective de 740 millions et 616 millions.

Sur ce total, la part des ports du Saloum, en remontant à 1921, est la suivante :

	Kaolack	Foundiougne	TOTAUX (1)
	—	—	—
1921		78.885 t.	78.885 t.
1922	29.192 t.	79.882	109.074
1923	75.803	86.954	112.457
1924	90.481	89.221	129.688
1925	110.787	83.986	168.773
1926	135.899	58.271	194.170
1927	134.947	51.808	186.755

Aux chiffres ci-dessus, doivent s'ajouter ceux du port de Saboya que nous avons donnés plus haut.

Au total, le tonnage en arachides exporté par les ports du cercle fut, en 1926, de 198.000 tonnes ; en 1927, de 191.000 tonnes, soit 40 % des exportations

(1) Kaolack, jusqu'en 1922, n'avait pas de bureau de douane. C'est Foundiougne qui centralisait toutes les opérations.

23: Aujas MS37 Senegal

totales en arachides du Sénégal. A noter qu'en 1906, le tonnage exporté atteignait seulement 31.000 tonnes.

La production du cercle étant de 140.000 tonnes, la différence en plus provient de la récolte des régions du Baol, de Tambacounda et du Soudan qui est expédiée à Kaolack et à Foundiougne. Si l'on compare ces chiffres avec la production de 1913, qui était de 60.000 tonnes, on voit quelle progression a marqué la culture de l'arachide.

Les importations et les exportations réunies font que le commerce général du cercle atteint actuellement près de 300.000 tonnes.

Recettes douanières. — Le bureau des douanes de Kaolack a encaissé, comme recettes, en 1927, la somme de 13.901.810 francs.

Celui de Foundiougne, 4.001.249 francs.

Soit, au total, 17.903.059 francs.

Si l'on y ajoute les recettes de Saboya et celles des postes frontières de la Gambie, les recettes, au total, dépassent 18 millions de francs. Nous sommes loin du chiffre de 1905 : 405.000 francs.

Marchés. Foires. — Des marchés journaliers ont été créés dans les communes mixtes de Kaolack, Foundiougne, Fatick, Gossas, ainsi que dans les centres importants tels que Guinguinéo, Birkelane, Kaffrine, Koungheul, Nioro, Saboya, Sokone, Gandiaye. Ceux des communes mixtes et des escales importantes sont très fréquentés et assez bien achalandés.

Des marchés aux bestiaux se tiennent, en outre, mensuellement à Kaolack depuis 1924.

Des foires ont été instituées pour faire connaître au public les principaux produits de la région. Une première Foire-Exposition se tint à Kaolack au mois de juin 1925 ; elle eut un grand succès. Elle avait été organisée avec le concours de l'administration et du commerce. Cette heureuse tentative fut renouvelée en avril 1926, avec le même succès. Le Gouverneur général, M. Carde avait tenu à assister à ces deux belles manifestations de la vie économique d'une région en plein développement.

Banques. — L'indice certain du développement des transactions commerciales nous est donné par les groupes bancaires qui se sont installés à Kaolack.

La Banque de l'Afrique Occidentale Française a ouvert une succursale au chef-lieu du cercle en 1927. D'autres établissements de crédit l'avaient d'ailleurs précédée. Une agence de la Banque française d'Afrique a été ouverte en 1924. La Banque Commerciale africaine a suivi en 1925.

Enseignement. — Il faut éduquer l'indigène si nous voulons qu'il soit, plus tard, notre collaborateur dans l'œuvre de la colonisation. Ce devoir, nous le réalisons par l'enseignement officiel qui est donné à Kaolack dans une Ecole régionale fréquentée par près de 500 enfants ; une école ménagère y est adjointe. A Fatick, à Foundiougne, à Gossas, à Kaffrine, à Nioro, à Sokone fonctionnent des écoles primaires où l'effectif scolaire est fort nombreux.

Il faut aussi développer l'enseignement professionnel, car nous manquons de bons ouvriers. L'artisan va nous faire défaut si nous ne portons remède à une situation apparue déjà, il y a quelques années, en ce pays. Malheureusement, la jeunesse est portée à rechercher nos cours qui préparent au fonctionnarisme. L'élite veut s'instruire doctoralement. Elle répugne aux métiers manuels. C'est cet état d'esprit qu'il faut changer. L'artisanat se meurt. Le Gouverneur du Sénégal, sous la haute direction du Gouverneur général, l'a compris. Les cours professionnels du chef-lieu de la colonie, à Saint-Louis, ont été transformés et améliorés. Des fermes-écoles ont été créées. Il faut faire plus. Il est nécessaire d'adjoindre à chaque école régionale et même à certaines écoles du 1er degré, un atelier professionnel. L'enfant doit s'habituer à manier — avant de quitter l'école — le marteau, le ciseau, la varlope ; il doit savoir se servir d'une pelle, d'une bêche, d'un rateau. Tous ces métiers doivent être relevés d'une déconsidération qui n'a pas sa raison d'être. Le travail manuel doit être mis sur le même pied d'égalité que le travail intellectuel. Nous avons besoin de bons ouvriers plus encore que de bons écrivains.

Il appartient à l'Administration de préparer les jeunes générations à la tâche qui les attend.

Mutualité agricole. La Société de Prévoyance. — Dans cet ordre d'idées, et pour développer chez l'indigène l'esprit de mutualité et le sens de la prévoyance, l'Administration a créé, à l'instar de l'Algérie, des Sociétés indigènes de prévoyance et de prêts mutuels. Une Société de ce genre fonctionne dans le Sine-Saloum depuis de nombreuses années. Sa création remonte à l'année 1907. Les débuts furent modestes. Elle groupa d'abord 718 cultivateurs. Le nombre des sociétaires atteignait, en 1910, le chiffre de 1.567. C'était encore bien peu. Cependant, l'idée avait fructifié. L'Administration groupa bientôt la majorité, puis la totalité des cultivateurs.

En juillet 1907, à sa création, le Gouverneur du Sénégal avait mis à la disposition de l'administrateur du cercle une somme de 20.000 francs pour tenter cet essai de mutualité.

Grâce à cette avance, 99.700 kilogs de semences d'arachides furent prêtés aux 718 premiers adhérents qui les rendirent en nature après la récolte, avec un intérêt de 30 %.

De 1907 à 1910, des magasins furent construits pour abriter les semences. En 1910, ces magasins furent multipliés pour être plus à la portée des emprunteurs. Le 6 décembre 1910, un arrêté du Gouverneur du Sénégal approuva les statuts définitifs de cette Société. Ceux-ci, après l'expérience de plusieurs années, viennent d'être complétés et refondus.

La Société du Sine-Saloum comprend 19 sections, réparties dans tout le cercle.

Dès 1911, elle comptait 160.000 membres et son actif en caisse s'élevait à 139.499 francs. Son avoir en magasin était de 317 tonnes de graines sélectionnées.

Aujourd'hui, la Société a un actif immeubles qui vaut plus d'un million. Elle a un budget annuel de recettes et de dépenses qui s'élève à 5 millions, en y comprenant la valeur des quantités de semences qu'elle détient

dans ses magasins pour les prêts qu'elle consent à ses sociétaires, à charge de remboursement en nature.

Comme elle exige un intérêt de 20%, elle augmente très rapidement son stock de graines. C'est ainsi qu'en 1928, elle est détentrice de plus de 5.000 tonnes de semences. Elle aura, en 1929, 7.000 tonnes. C'est la garantie précieuse d'une fructueuse récolte.

Car toutes ces graines sont sélectionnées par les chefs indigènes sour le contrôle de l'administrateur, avec une rigueur méthodique. Si quelques chefs sont moins stricts dans la sélection, la majorité a compris son rôle. Dans les cantons de Diokoul Gandiaye, de Kahone, de Birkelane, dans ceux du Sine, à Sokone, à Sanghako, à Koungheul, à Kaffrine, les semences sont triées graine par graine, les gousses à deux graines étant seules acceptées.

Le cultivateur s'est vite plié à ces exigences, parce qu'il en a reconnu la nécessité.

Ces prêts sont faits au mois de juin, avant l'époque des semailles. Ils sont remboursables en nature au mois de décembre, après la récolte, avec un intérêt de 20%, le dit intérêt payable également en nature.

Aucune défaillance n'a été constatée. Les prêts sont de deux hectolitres par cultivateurs.

Pour jouir de ces avantages, le sociétaire paie 1 franc de cotisation annuelle.

Il peut, en outre, demander et obtenir des prêts de vivres, riz ou mil, s'il justifie d'un cas de force majeure : disette à la suite d'un événement malheureux ou calamiteux.

Enfin, depuis l'année dernière, il peut obtenir des prêts en argent moyennant certaines garanties. Ces prêts sont consentis en vue de la culture, en vue aussi d'une amélioration de son outillage agricole ou de la création, de l'augmentation de son cheptel. Ces prêts peuvent s'élever jusqu'à 5.000 francs et être remboursés en plusieurs annuités.

Les sociétaires étaient, en 1927, au nombre de 240.000.

La Société possède 30 magasins, dont plus de la moitié sont construits en matériaux définitifs : pierres de latérite ou ciment.

Elle a utilisé ses ressources à construire des puits en ciment armé, afin de procurer aux habitants l'eau potable nécessaire à leurs besoins et aux besoins de leurs animaux.

Elle alloue des primes aux cultivateurs qui ont présenté les plus belles récoltes. Elle prime également la capture des animaux nuisibles à l'agriculture.

L'œuvre accomplie est remarquable.

C'est à la Société de Prévoyance, contrôlée par l'Administration, qu'est dû l'accroissement de la production d'arachides dans le cercle.

Le commerce a en elle un organisme précieux dont il reconnaît l'utilité et dont il apprécie, d'ailleurs, les services incontestables et incontestés.

Le problème de l'eau. Les puits. — La grave question de l'eau s'est posée dans le cercle comme partout, au Sénégal. La vie économique du pays est sous la dépendance de l'alimentation en eau des habitants.

Pour parer au danger de la disette d'eau, il a fallu creuser des puits. Les séanes, sortes de réservoirs naturels ou de poches creusées par l'homme, existaient en trop petit nombre. Ils recevaient l'eau de pluie, mais leur contenance était limitée et quelques semaines suffisaient à les tarir, après les dernières pluies.

L'indigène creuse des puits. Mais l'eau potable est quelquefois atteinte à de grandes profondeurs. Il en résultait que le puits non étayé s'éboulait ou que, même étayé par des poutres de bois, des glissements de terres se produisaient. Le puits se bouchait et il fallait recommencer le travail.

En 1904, le Capitaine du génie Friry fut chargé de l'étude de cette question. Cet officier fit de nombreux sondages, creusa des puits d'expérience et adopta un système de tubes en ciment armé construits au fur et à mesure de l'approfondissement du trou, qui assurent à la fois une grande sécurité et une grande rapidité dans le travail. Une cheminée mobile d'un diamètre légèrement inférieur à celui du puits permet d'isoler dans la couche de sables aquifères un volume d'eau suffisant pour le puisage.

RÉGION DU SINE SALOUM

Un puits en ciment dans un village indigène.

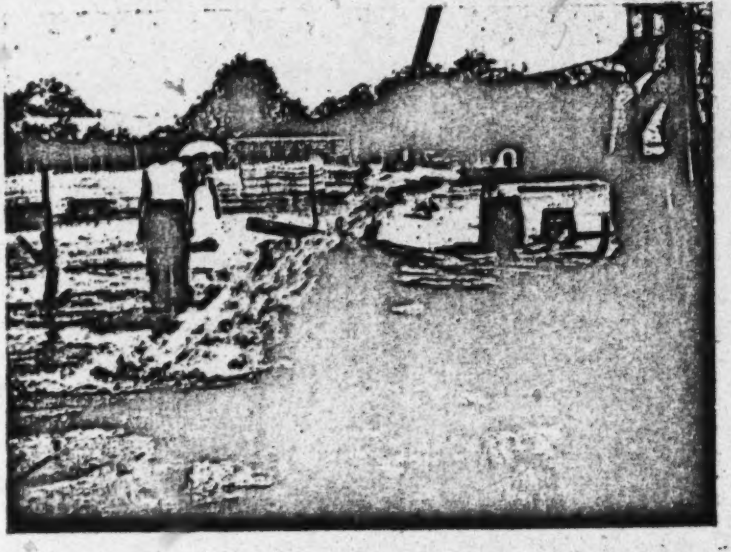

Sondage d'eau à Gossas.

Facing p. 130

23: Aujas MS37 Senegal

Le capitaine Friry en creusa un certain nombre. Il dressa des équipes de puisatiers. Il forma le personnel européen et indigène. L'entreprise était de longue haleine. Car il s'agissait parfois d'aller jusqu'à 70 ou 80 mètres de profondeur. Il fallait parfois traverser, au fond, une couche très épaisse d'argile blanche et compacte avant d'atteindre la nappe; l'eau remontait, il est vrai, très haut dans le puits, mais les travaux durent être abandonnés sur plusieurs points, le travail vers la profondeur de 80 mètres devenant impossible faute d'appareils de ventilation. Il y avait aussi la désagréable surprise de tomber sur une poche d'eau salée.

Pour éviter ces inconvénients, les indigènes furent invités à creuser des puits non maçonnés partout où ils le pourraient et on leur promit de leur construire, à côté du leur, un puits en ciment armé toutes les fois qu'ils trouveraient à une profondeur acceptable une bonne nappe d'eau.

Cette promesse, faite en 1905, ne fut pas tenue.

Heureusement, la Société de Prévoyance créée deux ans plus tard put mettre à son programme, dès 1910-1911, la construction de puits en ciment armé, système Friry. Un surveillant des travaux publics, M. Denis, qui avait travaillé sous les ordres du capitaine Friry, s'employa à cette tâche sous la direction de l'administrateur.

C'est ainsi que, depuis quinze ans, de nombreux puits furent creusés dans le Sine-Saloum.

En 1928, on compte dans le cercle 600 puits en ciment armé et environ 400 puits indigènes. Chaque année, dix ou quinze puits sont achevés, autant sont réfectionnés, réparés ou entretenus. La dépense est parfois considérable, si l'on songe qu'un puits en ciment armé de 70 mètres de profondeur revient actuellement à près de 20.000 francs. Il y a un ou deux puisatiers par canton qui forment leurs équipes. Nous avons donc là une trentaine d'indigènes parfaitement au courant de ces travaux. Le Sine-Saloum a prêté à des colonies voisines, notamment à la Mauritanie, des chefs puisatiers. Les Gouvernements en ont été très satisfaits.

La politique des puits doit-elle être continuée ? Elle

a donné des résultats. Elle a permis d'aller au plus pressé. Dans les villages de la brousse, c'est le puits qui alimentera longtemps encore l'habitant et les troupeaux. Dans les villes, une adduction d'eau s'impose. Dakar y a songé dès 1903. On a foré des puits partout dans la presqu'île du Cap Vert. L'eau potable a été trouvée dans le sous-sol mais, jusqu'à ces derniers temps, la quantité était à peine suffisante aux besoins de la ville et du port. Aujourd'hui, les centres de captage au point B donnent en abondance de l'eau. C'est à la suite de la mission du docteur Moineau que des points de sondage ont été proposés par ce sourcier à proximité des grandes agglomérations, telles que Dakar, Thiès, Rufisque, Diourbel et Kaolack....

Pour Kaolack, aucun essai n'a été tenté par le Gouvernement du Sénégal pour vérifier les hypothèses du docteur Moineau.

Mais il a été fait appel à un ingénieur des mines, M. Boyer, pour entreprendre des prospections en vue de la recherche des eaux souterraines susceptibles d'être captées.

Cet ingénieur a commencé ses recherches à Gossas, dans le Sine-Saloum. Elles ont été couronnées de succès en 1927, une eau captée à 195 mètres de profondeur jaillissait au sol ; une adduction d'eau est commencée ; le problème semble résolu pour cette escale.

Pour Kaolack, M. Boyer a trouvé de l'eau à 95 mètres de profondeur. D'ailleurs, la municipalité de cette ville avait fait, elle aussi, des recherches dont les résultats furent intéressants. De l'eau excellente fut trouvée à 15 mètres seulement de profondeur avec un débit d'environ 500 mètres cubes par jour. La quantité n'est pas suffisante pour alimenter la ville de Kaolack. Il faut arriver à trouver 1.000 mètres cubes, c'est à quoi s'emploient le gouvernement du Sénégal et la commune mixte.

23: Aujas MS37 Senegal

Conclusion

Il y a vingt ans, M. Camille Guy, alors gouverneur du Sénégal, dans une étude sur le Sine-Saloum, écrivait : « Il n'en reste pas moins que le Sine-Saloum est un « pays riche qui pourrait donner beaucoup plus qu'il « ne donne, que depuis dix ans il est entré dans une ère « de prospérité qui s'accentue d'année en année, et « qu'aux dépens du pittoresque et de l'original, il est « devenu une région du Sénégal pour laquelle l'avenir « est plein de promesses dont quelques-unes sont en voie « de réalisation et dont les autres sont incalculables » (1).

Les faits ont confirmé cette appréciation. Dans l'ordre économique, en effet, les résultats ont atteint les prévisions les plus optimistes. Le développement agricole, commercial et même industriel ne fera que s'accentuer dans un avenir prochain. Aiguillée par les conseillers autorisés du commerce et par les organismes administratifs locaux, la haute administration a saisi l'importance de la région et la valeur du port de Kaolack. Les sacrifices consentis par les finances publiques ont déjà porté leurs fruits. Ils ne feront qu'accroître le progrès économique du pays, dès l'accomplissement du programme des travaux prévus et actuellement en cours d'exécution.

---

(1) Cf. *La Géographie*, 1908. *Le Sine-Saloum* par M. Camille Guy.